

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil d'Administration du 03 décembre 2019.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Président par délibération n° 2014/05 du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 17 juillet 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par Mr le Président en vertu de ces délégations,

Le président informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil d'Administration prend note des décisions suivantes prises par le président depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration.

1- Décision du 30 mars 2019 :

Acceptation d'un don de 150.00 € de l'association cyclo tourisme du Teil suite au prêt de la salle polyvalente pour leur manifestation sportive à Alba la Romaine.

2- Décision du 24 août 2019 :

Acceptation d'un don de 1 500.00 € de SHARKPROD Air BnB Monaco pour remercier de l'accueil lors du tournage de leur film publicitaire le 24 août 2019.

3- Décision du 30 septembre 2019 :

Acceptation d'un don de 150.00 € de l'association le Teil Court du Teil suite au prêt de la salle polyvalente pour leur manifestation sportive à Alba la Romaine.

4- Décision du 28 octobre 2019 :

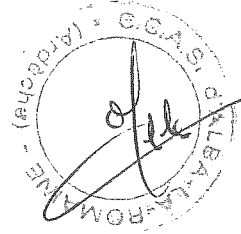
Acceptation d'un don de 140.00 € de EDENRED FRANCE suite à la quote part du montant des tickets restaurant perdus ou périmés revenant à la commune pour les œuvres sociales.

5- Décision du 05 novembre 2019 :

Acceptation d'un don de 100.00 € de M DUPUY Philippe sis à Alba la Romaine.

Fait à Alba La Romaine, le 03 décembre 2019.

Le Président,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

06 DEC. 2019

11/11/2019